



## Renouveau titre de séjour vie privée vie familiale !

Par **sadek**, le **07/01/2010** à **13:21**

Bonjour !

je suis algérien, marié avec française depuis août 2008, voilà j'ai un rdv pour renouveler mon titre de séjour vie privée vie familiale pour mars 2010. la préfecture m'a dit que je peux demander le certificat de résidence 10 ans algérien. Ils m'ont donné toutes les pièces à fournir plus la présence obligatoire de ma femme.

Mon problème :

je suis en pleine dispute avec ma femme, parce qu'elle m'a trompé, et elle a quitté la maison et elle est partie chez ses parents. Et moi non plus je ne suis pas près de la revoir. La personne avec qui elle m'a trompé m'a menacé d'appeler la préfecture j'ai même un enregistrement téléphonique de lui.

Ma femme aussi me menace tout le temps par rapport à mes papiers et qu'elle va demander le divorce pour que je ne renouvelle pas mes papiers; je voulais signaler à la préfecture et à la police son abandon de domicile, mais j'ai peur que ça tourne contre moi ! Qu'est-ce que je peux faire ? !

Je ne pense pas qu'elle va m'accompagner à la Préfecture pour déposer mon dossier. Actuellement je suis en train de créer une entreprise, je me demande si c'est pas mieux pour moi de demander un titre de séjour commerçant dès que je reçois mon Kbis ou salarié vu que je travaille toujours et ce depuis 5 ans dans la même entreprise.

Qu'est-ce que vous allez me conseiller, SVP, merci pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **07/01/2010** à **15:04**

[s]Un Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur leurs droits et devoirs, aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Les services d'accueil des deux Tribunaux de Grande Instance du département (Châlons-en-Champagne et Reims) sont des Points d'Accès au Droit.[/s]

[fluo]TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHALONS EN CHAMPAGNE[/fluo]

Accueil du Tribunal

2, quai Eugène Perrier

51 000 Châlons en Champagne

Téléphone 03 26 69 27 27

Télécopie 03 26 69 27 45

[fluo]TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE REIMS[/fluo]

Bureau n°21 - Accueil civil et pénal

Place Myron Herrick

51 100 Reims

Téléphone 03 26 49 53 53

Télécopie 03 26 49 53 13

[fluo]POINT D'ACCES AU DROIT DE VITRY LE FRANÇOIS[/fluo]

4 rue Maître Edmé

51 300 Vitry le François

Téléphone 03 26 74 79 13

Bonjour, vous êtes en principe protégé par la convention Franco-Algérienne, donc votre divorce n'entraînera pas le retrait de votre certificat de résidence de 10 ans, [fluo]pour confirmation [/fluo]prenez contact avec les Centres d'Accès Au Droit (cdad) de Reims, de Chalons En Champagne, ils tiennent des permanences juridiques, bonne année 2010 à vous.

Par **sadek**, le **07/01/2010** à **22:41**

merci pour votre réponse!

au fait! aujourd'hui je détien un certificat de résidence algérien vie privée vie familiale de un an. le moi de mars je vais renouveler ce titre et j'aurai droit à un certificat de résidence algérien de 10 ans. mais mon problème c'est que ma femme va pas m'accompagner à la préfecture pour renouveler mon titre.

je voudrait savoir si ce n'ai pas meilleur pour moi à ce que je demande directement un autre statut, soit commerçant ou salarié à la place de vie privée et familiale ! conseillez moi SVP